

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

**CD20201021_9
id. 5336**

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI
DES EAUX
DÉCISION MODIFICATIVE 2020**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de décision modificative pour l'exercice 2020 du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux tel qu'il a été adopté par le comité de gestion.

L'équilibre en mouvements réels de ce projet s'établit à - 6 000 €.

Le détail des diverses opérations se trouve ci-après :

A - DEPENSES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	
Compte 2185	Matériel de téléphonie	1 500 €
CHAPITRE 23	<u>Immobilisations en cours</u>	
Compte 231318	Autres bâtiments publics	-1 500 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	
Comptes 60	Achats et variation des stocks	1 400 €
Comptes 61	Autres charges externes - services extérieurs	-2 000 €
Comptes 62	Autres services extérieurs (sauf 621)	3 400 €
Sous-total des dépenses du chapitre 011		2 800 €
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	
Comptes 62	Autres services extérieurs	-2 100 €
Comptes 64	Charges de personnel	-6 700 €
Sous-total des dépenses du chapitre 012		-8 800 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-6 000 €
TOTAL DES DEPENSES		-6 000 €

B - RECETTES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 0 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 74 Dotations et participations

Compte 7473 Département -6 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT -6 000 €

TOTAL DES RECETTES -6 000 €

Au vu des dysfonctionnements de la flotte de smartphones professionnels, il doit être procédé à son renouvellement (8 au total au lieu des 2 prévus initialement), ce qui génère une charge supplémentaire de 1500 € à l'article 2185 (matériel de téléphonie) équilibrée par un virement de l'article 231318 (aménagement autres bâtiments publics).

Sur le chapitre 012, un ajustement à la baisse est réalisé sur la base d'éléments connus en milieu d'année (commission administrative paritaire, pas de changement de temps partiel...).

La diminution des dépenses de fonctionnement est équilibrée par une diminution de 6 000 € de la participation départementale, portant ainsi son montant annuel de 246 000 €, votés lors du budget primitif à 240 000 €, montant maximum, qui pourra être réajusté en fonction des besoins de l'exercice.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la décision modificative du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2020 qui s'équilibre en mouvements réels à – 6 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC